



AUTORISATION PARENTALE POUR LES DEPLACEMENTS SUR LES LIEUX DE COMPETITIONS ET DE STAGE

Dans le cadre des compétitions, rencontres amicales, stages ou animations diverses en dehors du BMX Pernois, votre enfant peut être amené à être transporté avec un véhicule hors de notre site situé au : 700 route de Mazan, 84210 Pernes-les-Fontaines. A cette occasion, vos enfants pourront être pris en charge par des conducteurs qui peuvent être des entraîneurs salariés, des dirigeants du club ou des parents accompagnateurs.

Nous vous informons qu'en cas de paiement et/ou d'inscription de votre enfant à un déplacement sportifs (compétitions, rencontres amicales, stages, frais de route, frais d'hébergement ou animations diverses en dehors du BMX Pernois), vous acceptez les conditions décrites ci-dessous.

Vous autorisez donc votre enfant à être pris en charge à bord du véhicule personnel d'un membre du club, à bord du véhicule de la mairie de Pernes-les-Fontaines ou bien à bords du véhicule du club et certifiez par conséquent qu'en cas d'incident ou accident, la responsabilité du conducteur et/ou du club ne pourra pas être engagée, sauf cas de manquement à la réglementation en vigueur ou de faute grave avérée.

Merci de votre compréhension

Le BMX Pernois